



Edito

Les conséquences de l'affaiblissement de la France, suite aux élections européennes et nationales n'ont pas tardé à apparaître. « La voix de la France porte moins en Europe » a déclaré au Monde Thierry Breton, commissaire démissionnaire français dont la candidature au sein de la nouvelle Commission était pourtant présentée par la France mais dont Mme Von der Leyen souhaitait le départ. Son poids a été considérable au sein de la Commission précédente alors qu'il œuvrait sans relâche au service du développement industriel européen, réussissant notamment à faire adopter une réglementation ambitieuse à l'égard des grandes plateformes numériques. Son successeur Stéphane Séjourné se contente d'un portefeuille réduit, les responsabilités exercées jusqu'ici par M. Breton ayant été réparties entre sept commissaires. Autre sujet d'inquiétude, la procédure de déficit excessif à laquelle est exposée la France et que nous présente Pierre Mandon.

Prenant du recul par rapport à nos débats internes Michel Lefrançois nous invite à une réflexion sur les élections américaines et sur les interrogations qu'elles suscitent pour notre avenir.

Vous découvrirez dans ce numéro comment l'Union européenne tente de lutter contre le développement de la vente des faux médicaments.

Colette Modion vous raconte la soirée organisée le 27 septembre à St Etienne par le MEF-Loire, au cours de laquelle Mme Grossetête a partagé avec les participants son expérience de député européen. Un témoignage vibrant d'un engagement vécu avec passion, l'illustration que l'expérience européenne est aussi une aventure humaine faite de rencontres et d'enrichissement mutuel.

Notez aussi les événements à venir : l'université d'automne du MEF à Sceaux en novembre et la « quinzaine des conversations européennes » près de chez nous, en octobre.

Marthe-Claire PORTRAN



Procédure de déficit excessif : où en sommes-nous ?

Après avoir été interrompues pendant plus de trois ans, les règles budgétaires de l'Union européenne ont retrouvé une pleine application en 2024.⁽¹⁾

Celles-ci sont le résultat de plusieurs évolutions qu'il est essentiel de comprendre pour mieux appréhender la procédure de déficit excessif dont la France fait l'objet avec six autres États européens.

La construction progressive d'un cadre budgétaire européen

Tout commence avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993, qui a introduit les premières règles en matière budgétaire, la plus importante étant la suivante : la dette publique de chaque État membre ne doit pas dépasser 60 % du produit intérieur brut (PIB) et le déficit public doit rester sous la barre des 3 %. L'objectif est d'assurer une maîtrise de l'endettement et une stabilité budgétaire.

En vue de la création de la zone Euro, ces règles ont été renforcées en 1997 avec le traité d'Amsterdam et le Pacte de stabilité et de croissance (PSC). Ce pacte introduit des mesures préventives, obligeant les États à planifier leur stratégie budgétaire à moyen

L'édito	1
Procédure de déficit excessif	1-3
Comptes-rendus du 27sept	
-Conférence	4
-AG du MEF-Loire	4
Attention aux faux médicaments	5
Les nouveaux Commissaires	6
L'Europe face aux élections américaines	6-7
L'Europe près de chez vous	8
Idée lecture	8

L'Europe Et maintenant ?

Rendez-vous à Sceaux du
15 au 17 novembre 2024
pour l'**Université
d'automne du Mouvement
Européen France.**

Ateliers, formations,
débats et rencontres entre
responsables de la société
civile, citoyens et élus
locaux, nationaux et
européens, autour **des
grandes priorités de la
future Commission
européenne et des
équilibres qui se dessinent
au sein du Parlement
européen.**

[Lien inscription](#)

Procédure de déficit excessif : où en sommes-nous ? (suite)

terme, en se fondant sur des prévisions économiques précises. Le but est de maintenir l'équilibre des finances publiques. Des mesures coercitives sont également prévues, avec l'instauration d'une « procédure de déficit excessif » qui se déclenche dès qu'un pays dépasse le seuil

intégrer les dispositions européennes dans leur législation nationale, afin d'améliorer la surveillance et le respect de ces mesures.

En mars 2020, avec la propagation de la pandémie de Covid-19 en Europe, la clause de suspension du PSC a été activée, levant temporairement ces contraintes jusqu'au printemps 2024, où un projet de réforme des règles budgétaires a par ailleurs été adopté par le Parlement européen. Plus favorables aux investissements, ces nouvelles mesures seront présentées dans un prochain numéro.



Une procédure de déficit excessif, qu'en est-il ?

Le 26 juillet 2024, à l'issue de la présentation par la Commission du « paquet de printemps » dressant un état des lieux de la situation économique des États

des 3 %, pouvant entraîner des sanctions économiques allant jusqu'à 0,5 % du PIB.

En 2005, ces règles ont été ajustées pour plus de flexibilité, permettant aux États de dépasser temporairement le seuil de 3 % en cas de récession grave. Toutefois, un plan de redressement doit alors être soumis à la Commission européenne, souvent basé sur des réformes structurelles comme la réduction des dépenses publiques.

La crise économique de 2008 a plongé les États membres dans des situations d'endettement et, par conséquent, de dépassement pendant plusieurs années de la limite des 3 % de déficit autorisé par les traités.

En 2012, à la suite de la signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) par 25 États membres (sauf la République tchèque et le Royaume-Uni), sont introduites des « règles d'or » qui imposent une limite au déficit structurel (estimation du déficit restant lorsque l'on retire tous les facteurs liés à la conjoncture comme les dépenses de l'assurance chômage), fixé à 0,5 % du PIB. Le TSCG impose également une réduction progressive de la dette publique pour les pays dont le montant excède 60 % du PIB, à raison d'un vingtième par an.

Le « fiscal compact » et le « two-pack », adoptés entre 2012 et 2013, renforcent ces règles en obligeant les États à

membres, le Conseil de l'Union européenne a adopté des décisions établissant l'existence d'un déficit excessif en Belgique, en France, en Hongrie, en Italie, à Malte, en Pologne et en Slovaquie.

Italie (7,4 %) / Hongrie (6,7 %)
France (5,5 %)
Pologne (5,1 %) / Malte (4,9 %)
Slovaquie (4,9 %) / Belgique (4,4 %).

Valeur : déficit public

Dépasant largement les seuils de 3% et de 60%, ces sept États membres sont sommés de retrouver une discipline budgétaire. Prévue par l'article 126 du TFUE (traité sur le fonctionnement de l'UE), la procédure de déficit excessif a pour objectif d'inciter l'État membre concerné à corriger ce déficit en le soumettant à un contrôle renforcé et en lui adressant une recommandation qui doit être suivie d'effets dans un calendrier déterminé par l'exécutif européen... qui fait preuve de souplesse : la France, qui devait présenter sa trajectoire des finances publiques le 20 septembre dernier, a demandé un délai supplémentaire à Bruxelles, l'instabilité politique et les longues semaines de négociations pour former un nouveau gouvernement ayant rendu quasiment impossible le respect de cette date limite.

Fin 2023, la dette publique dans l'Union européenne s'établissait à 81,7% de son PIB, soit 13 863 milliards d'euros. En France, à la même date, celle-ci était de 110,6 % du PIB. Et la Commission européenne s'attend à ce qu'elle augmente de nouveau en 2025, jusqu'à près de 114 %, « en raison de la persistance de déficits publics importants ». Un niveau là aussi bien supérieur au seuil européen de 60 %...

Procédure de déficit excessif : où en sommes-nous ? (suite et fin)

Ce « plan budgétaire et structurel national à moyen terme » doit préciser la trajectoire de dépenses publiques que l'État envisage sur une durée de quatre ans, extensible à sept, ainsi que les réformes et investissements envisagés pour s'y conformer. Il doit en particulier répondre aux priorités identifiées par la Commission européenne.

En novembre 2024, les plans budgétaires de chaque État seront évalués par l'exécutif européen dans le cadre du « paquet d'automne ». L'exécutif adressera ensuite des recommandations aux pays en procédure de déficit excessif pour qu'ils reviennent à une trajectoire soutenable, en réduisant leur déficit public de 0,5 point de PIB par an. Ces recommandations devront ensuite être adoptées par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2024.

La Commission a d'ores et déjà émis des recommandations pour la France. Parmi celles-ci, on retrouve :

- L'amélioration de la qualité des finances publiques, par la mise en place de revues de dépenses par politiques publiques ;
- La simplification de son système fiscal, en ciblant mieux les dépenses fiscales et en éliminant les moins efficaces ;
- La compétitivité des entreprises (confère le rapport de Mario Draghi, ancien président de la Banque centrale européenne, sur l'avenir de la compétitivité européenne) ;
- L'accélération de la transition énergétique en déployant plus rapidement les énergies renouvelables.

Le respect des engagements par les États sera surveillé chaque année. Au printemps 2025, Paris devra, comme les autres gouvernements européens, soumettre à la Commission un « rapport annuel d'avancement » détaillant sa trajectoire budgétaire ainsi que l'état d'avancement des réformes et investissements prévus.

(1) Le contexte de la pandémie de Covid-19 avait contraint l'Union européenne à suspendre temporairement les règles budgétaires européenne

Si la France ne respecte pas ses engagements, elle encourt des sanctions financières dont les amendes pourraient être prononcées dès le mois de juin 2025. Bien que la nouvelle version du PSC ait allégé ces sanctions, elles pourraient tout de même atteindre 0,1 % du PIB chaque année, soit environ 2,5 milliards d'euros pour la France. À ce jour, aucune sanction n'a encore été appliquée dans ce cadre. L'objectif du Semestre européen est bel et bien de favoriser un dialogue constant entre les gouvernements et les institutions de l'UE afin de favoriser les mesures de prévention.



Les paquets de printemps et d'automne constituent un cadre de coordination des politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'emploi au sein de l'Union européenne.

Des économistes aux responsables politiques, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'état des finances publiques françaises. Selon une note de la Direction générale du Trésor publiée en juillet, le déficit public français devrait encore augmenter jusqu'à atteindre 5,6 % du PIB cette année, et dépasser les 6 % en 2025. Bien loin de la règle des 3 % instituée par les traités européens ! Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'avancement de cette lourde procédure européenne.

Pierre MANDON



Le mercredi 18 septembre a eu lieu le **renouvellement du Bureau des Jeunes Européens France — Saint-Étienne** à l'Université Jean Monnet.

Audraïne BERTHOLLET : président
Sabrina SAK : secrétaire générale et responsable de la communication
Enzo COLLANA : trésorier
Ysmael LEBRE : responsable du pôle journalisme

Sont ainsi prévues des interventions au sein des établissements scolaires, des conférences, des actualités sur les réseaux sociaux, etc. Nous aurons le plaisir de faire partager leurs actions à travers cette newsletter.

Conférence de Mme Françoise Grossetête - 27 septembre 2024

Françoise Grossetête invitée à témoigner sur ses mandats de députée européenne et sur sa vision des enjeux de l'UE.



C'est devant une quarantaine d'auditeurs que Françoise Grossetête, au parcours politique diversifié, du mandat d'élue municipale à Saint-Etienne à celui d'élue régionale, en passant par la présidence du Parc régional du Pilat, jusqu'aux cinq mandats de députée européenne, est revenue sur son parcours au sein de l'UE. Vice présidente du PPE (Parti Populaire Européen), de Centre droit, le plus important du Parlement, si elle déplore la montée de l'extrême-droite, elle constate cependant que ce phénomène reste contenu dans la majorité des Etats membres, contrairement à la France, comme le montrent les dernières élections.

De 1994 à 2019, elle a travaillé dans deux commissions, comme la règle le veut pour chaque député européen : la Commission Environnement, Santé, Sécurité alimentaire, et la Commission Industrie, Recherche, Energie.

Désignée rapporteur, elle a dû apprendre à trouver une majorité, à convaincre des députés issus de sensibilités différentes, afin que les textes dont elle avait la charge

soient votés par le Parlement, après présentation des rapports de la Commission européenne. Avec un certain nombre d'anecdotes, Françoise Grossetête a ainsi illustré le fonctionnement de l'UE, cette « machine formidable dont il faut comprendre les rouages ».

Au titre de la Commission Environnement, Santé, Sécurité alimentaire, elle a été rapporteur de nombreux textes sur les médicaments, ce qui lui a valu la réputation d'« experte », au Parlement, sur les questions de santé.

Nommée vice présidente du PPE en 2014, elle aura pour son dernier mandat la charge de la coordination de six commissions législatives, dont le marché intérieur, l'économie, l'emploi, les affaires sociales. Ainsi elle sera, à la demande de Jean-Claude Juncker, au lendemain du Brexit et de l'élection de Donald Trump, rapporteur du premier texte législatif sur l'Europe de la défense.

Enfin, face à la situation actuelle où la France perd de son influence, consécutivement aux résultats des élections européennes et à la dissolution, se posent deux questions :

- la place du nucléaire, dont la France est un ardent défenseur;
- la souveraineté de l'UE en matière de défense et santé, comme l'a soutenue Emmanuel Macron lors du Discours de la Sorbonne.

Il faut plus que jamais plus de souveraineté dans tous les domaines pour affronter les défis du futur, faire adopter de nouveaux traités, régler la question de l'élargissement, un certain nombre d'Etats se trouvant encore en attente. C'est sur cette conclusion ouvrant sur les débats à venir que l'eurodéputée, qui n'a rien perdu de sa passion pour l'Europe, a terminé son propos.



Colette MODION

Compte-rendu de l'Assemblée Générale MEF-Loire du 27 septembre 2024

A l'issue de la conférence de Françoise Grossetête s'est tenue l'Assemblée générale du Mouvement Européen France Loire (MEF-Loire), l'occasion de revenir sur les activités menées tout au long de l'année, activités partenariales pour la plupart.

Le MEF-Loire a des liens avec d'autres acteurs locaux : les Jeunes Européens France - Saint-Etienne, la Maison de l'Europe et des jumelages Coeur de Loire, l'UFCV, les comités de jumelage, le Club Franco-allemand, l'URALE, la Maison de l'Armée, Unis-cité, l'USEM, le cinéma Rex à Montbrison, le Mouvement Européen de Lyon...

Tout au long de l'année l'association parle et fait parler d'Europe : avec la Newsletter mensuelle EuropaLoire, mais aussi avec des tables rondes, conférences, expositions, ateliers de formation...

Un diaporama a permis de passer en revue les différents rendez-vous de 2023, puis du premier semestre 2024.

Les élections européennes ont notamment été mobilisatrices au premier semestre 2024. Il s'agissait d'inciter au vote. Pour ce faire une table ronde a ainsi été

organisée avec Jean-François Barnier, représentant du Comité des régions, une autre avec Jean-Paul Villié de Team Europe et le sénateur Jean-Claude Tissot. Le Mouvement Européen Loire a également contribué à la présentation, à l'Université Lyon II, des candidats aux élections européennes, au cours d'une rencontre-débat.

Pour ce qui concerne les moyens dont dispose l'association, ils sont constitués principalement du reversement d'une partie des cotisations par le MEF national, et de soutiens financiers de plusieurs organismes (URALE, Département, FDVA). Le budget prévisionnel s'élève à 4 380 euros.

L'Assemblée a ensuite procédé à l'élection du Conseil d'administration puis invité les participants à un buffet préparé par l'équipe de l'Hôtel Ibis de la Terrasse où s'est déroulé l'évènement.



Colette MODION

Attention aux faux médicaments !



Les médicaments contrefaits présentent un risque important pour la santé. Ils peuvent par exemple ne pas comprendre les bons composants, ne pas être dosés correctement, contenir des impuretés ou même contenir de faux composants...Des médicaments peuvent également être vendus alors qu'ils sont périmés.

En juin 2011, le Parlement européen et le Conseil ont adopté la « directive sur les médicaments falsifiés », afin de renforcer la surveillance de la chaîne d'approvisionnement légale des médicaments à usage humain dans l'Union européenne.

Un règlement fixant les modalités des dispositifs de sécurité figurant sur l'emballage des médicaments à usage humain complète la directive. Ce règlement est applicable depuis le 9 février 2019 : chaque boîte de médicament sur prescription doit disposer d'un numéro de série permettant d'assurer sa traçabilité. Cette disposition européenne permet aux acteurs de la chaîne de distribution de vérifier que chaque boîte est bien enregistrée dans une base de données nationale et européenne.

Les pharmacies, y compris les pharmacies en ligne, et les hôpitaux doivent vérifier l'authenticité des médicaments avant de dispenser ceux-ci aux patients.

Un rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil présenté en juillet 2024 constate que « des progrès importants et constants dans le décellement des médicaments falsifiés ont été observés depuis l'entrée en vigueur de la directive et du règlement délégué ». Des failles subsistent cependant. Par exemple de nombreuses pharmacies ne sont pas encore connectées au système de l'UE.

Si les mesures adoptées limitent les contrefaçons au sein de l'Union européenne on constate cependant une augmentation croissante des ventes illégales sur internet selon un rapport publié par Europol et l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle. Les bénéfices générés sont en effet supérieurs à ceux du trafic de drogue avec des risques beaucoup moins importants.

L'augmentation des ventes en ligne a augmenté le risque d'introduction de commerçants illégaux dans la chaîne d'approvisionnement. Pour lutter contre cette situation, un **logo commun**, affiché seulement par les pharmacies en ligne légales qui participent au système d'authentification des médicaments de l'UE a été mis en place.



Dans le rectangle à mi-hauteur de la partie gauche du logo figure le drapeau du pays européen dans lequel la pharmacie est implantée.

En **cliquant** sur ce logo, l'internaute est redirigé vers le site internet de l'autorité réglementaire nationale du pays répertoriant la liste des pharmacies connectées agréées pour la vente en ligne de médicaments.

Le Digital Service Act (DSA) entré récemment en vigueur devrait ouvrir de nouvelles possibilités de lutte contre ces trafics **puisque'il a notamment pour objectif de «garantir le retrait des produits illégaux ou dangereux vendus dans l'UE via des plateformes de commerce en ligne»**. En application de ce règlement La Commission européenne a ainsi annoncé fin 2023 l'ouverture d'une enquête visant le site chinois de vente en ligne AliExpress, concernant la distribution présumée de produits illégaux, notamment de faux médicaments.

Le lien suivant conduit à des informations et consignes d'Interpol sur le sujet: « <https://www.interpol.int/fr/Infractions/Marchandises-illicites/Achetez-en-toute-securite/Faux-medicaments> »

Marthe-Claire PORTRAN



Qui sont les (futurs) nouveaux commissaires ?

LA COMPOSITION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES EUROPÉENS 2024-2029

27 commissaires désignés pour former la nouvelle Commission européenne,
en attente de validation par le Parlement européen

Appartenance politique

● Parti populaire européen (PPE)	● Conservateurs et réformistes européens (CRE)
● Renew	● Socialistes et démocrates (S&D)
● Indépendant	

PRÉSIDENTE



URSULA VON DER LEYEN
Présidente de la Commission européenne

VICE-PRÉSIDENTS EXÉCUTIFS

 TERESA RIBERA Transition propre, juste et compétitive	 KAJA KALLAS Haute représentante aux Affaires étrangères	 HENNA VIRKKUNEN Souveraineté technologique, Sécurité et Démocratie
 STÉPHANE SÉJOURNÉ Prosperité et Stratégie industrielle	 RAFFAELE FITTO Cohésion et Réformes	 ROXANA MÎNZATU Personnes, Compétences et État de Préparation

AUTRES COMMISSAIRES

 MAGNUS BRUNNER Intérieur et Migration	 HADJA LAHBIB État de préparation et Gestion de crise	 KÓSTAS KADÍS Pêche et Océans	 EKATERINA ZAHARIEVA Startups, recherche et Innovation
 DUBRAVKA ŠUICA Méditerranée	 DAN JØRGENSEN Énergie et Logement	 APÓSTOLOS TZITZIKÓSTAS Transport et Tourisme durables	 OLIVÉR VÁRHEGYI Santé et Bien-être animal
 MICHAEL MCGRATH Démocratie, Justice et État de droit	 VALDIS DOMBROVSKIS Économie et Productivité	 ANDRIUS KUBILIUS Défense et Espace	 CHRISTOPHE HANSEN Agriculture et Alimentation
 GLENN MICALLEF Équité intergénérationnelle, Culture, Jeunesse et Sport	 WOPKE HOEKSTRA Climat, Neutralité carbone et Croissance propre	 PIOTR SERAFIN Budget, Lutte antifraude et Administration publique	 MARIA LUÍS ALBUQUERQUE Services financiers, Union de l'épargne et Investissement
 JOZEF SÍKELA Partenariats internationaux	 MAROŠ ŠEFCOVIČ Commerce et Sécurité économique	 MARTA KOS* Élargissement et Voisinage oriental	 JESSIKA ROSWALL Environnement, Résilience en matière d'eau et Économie circulaire compétitive

*Dans l'attente d'une nomination formelle, procédures nationales en cours
Crédits : Commission européenne

SEPTEMBRE 2024

Pour plus d'info, cliquer [ICI](#)



L'Europe face aux élections américaines

Un article du Los Angeles Times en date du 21 août dernier était intitulé « Avec la consécration de Kamala Harris comme candidate démocrate, l'Europe passe de la protection contre Trump (Trump-proofing) à l'espoir ». Depuis, de jour en jour, de semaine en semaine, des événements se succèdent de part et d'autre de l'Océan, de tentative d'assassinat en démission surprise, de désinformation en confusions gouvernementales, qui font fluctuer cet espoir.

Restons réalistes !

Comme l'exprime Nicole Bacharan, politologue franco-américaine, spécialiste de la société américaine: « Nous, Européens, rêverions d'avoir notre mot à dire dans le choix du chef de la première puissance mondiale. Les électeurs américains, eux, sont d'abord préoccupés par le pouvoir d'achat, l'immigration, le droit à l'avortement. » (Ouest-France du 9 septembre).

Par ailleurs, si l'on est optimiste mais que l'on pense que les relations transatlantiques actuelles sont perfectibles, il faut réaliser que l'élection de Kamala Harris ne signifierait pas pour l'Europe un changement radical de la ligne Biden. Protectionnisme et barrières douanières resteraient à l'ordre du jour, avec une « politique basée sur le pragmatisme et sur une analyse géopolitique dépourvue de sentimentalisme » (N.Bacharan). Comme le répète Harris depuis la Conférence de Munich sur la Sécurité en février dernier, la défense des alliés est dans l'intérêt stratégique des Américains, pour leur propre sécurité et leur prospérité.

Le futur de l'OTAN et le support à l'Ukraine

La sécurité et la défense sont un sujet prioritaire des relations transatlantiques, en particulier dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Une analyse intéressante est faite dans un mémo intitulé, sans surprise :

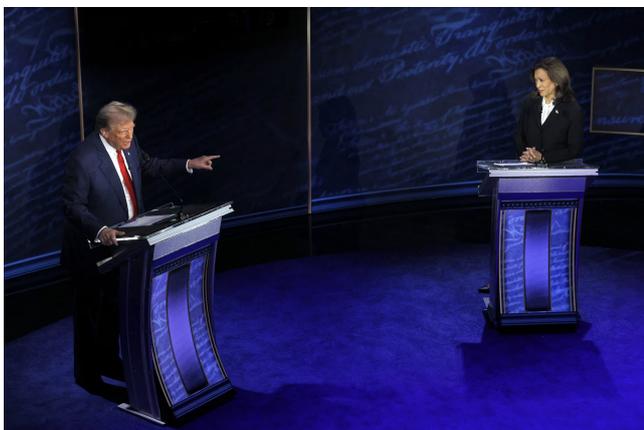
L'Europe face aux élections américaines (suite et fin)

« Le futur de l'OTAN dépend des élections américaines », publié en juillet, lors du sommet de l'OTAN, par le « Conseil des Conseils », émanation du think tank « [Council of Foreign Relations](#) (CFR) ».

On peut y lire : « Le sommet s'est concentré sur deux points. Premièrement, il s'agissait d'expliquer aux Américains pourquoi l'OTAN reste une bonne affaire pour les États-Unis – en soulignant que les Européens contribuent enfin à leur juste part, puisque vingt-trois des trente-deux alliés de l'OTAN ont atteint l'objectif de consacrer 2 % ou plus de leur produit intérieur brut (PIB) à la défense ; deuxièmement, il s'agissait d'institutionnaliser le soutien à l'Ukraine, ce qui signifie regrouper les structures de soutien à l'Ukraine – de la coordination des livraisons d'armes à la formation et à la constitution de sa future force – sous l'égide de l'OTAN, avec un nouveau commandement en Allemagne et un représentant civil en Ukraine ».

Dans le même article, il est précisé que ces 2 points se rejoignent sur « ...une tentative de protéger l'alliance et le futur soutien à l'Ukraine contre Trump. Cette protection explique également pourquoi le sommet n'a pas été ambitieux dans la définition des critères et des conditions de l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, l'accent étant mis sur la sécurisation des politiques plutôt que sur leur avancement. »

Leur conclusion est claire : « Sous la présidence de Donald Trump, l'OTAN serait différente de l'OTAN actuelle : elle serait moins une alliance fondée sur des valeurs qu'une alliance commerciale basée sur des services payants. Et cette transformation interviendrait à un moment où les défis et la portée de l'OTAN s'élargissent comme jamais auparavant : bien qu'il s'agisse d'une alliance nord-atlantique, le soutien de la Chine à la guerre de la Russie et son ambition hégémonique dans l'Indo-Pacifique relient de plus en plus les deux théâtres. La présence des alliés de l'Indo-Pacifique au sommet de l'OTAN souligne cette nouvelle réalité. »



Alors que Trump n'hésite pas à faire l'éloge de Poutine et de ses "amis", et qu'il est resté très évasif lors du débat du 10 septembre avec Kamala Harris, se limitant à dire : « je veux que la guerre cesse », Joe Biden a un dilemme. Bien

que très proactif dans son soutien à l'Ukraine, il reste réticent à autoriser l'utilisation de missiles longue portée pouvant atteindre le territoire russe, de peur « d'attiser les tensions nucléaires avec Poutine ». Une nouvelle visite du Président Zelenskyy à la Maison Blanche le 26 septembre atteste de l'urgence du sujet.

Les tarifs douaniers de Trump (Trump tariffs)

Environ 56 % des électeurs américains inscrits ont déclaré lors d'un sondage Ipsos les 11 et 12 septembre, qu'ils étaient plus susceptibles de supporter un candidat soutenant un nouveau tarif douanier de 10 % sur toutes les importations, ainsi qu'un tarif de 60 % sur les importations en provenance de Chine. Et c'est bien cela le plan le plus important de Trump sur l'aspect économique.

D'où ce point de vue d'analystes: « L'industrie de la zone euro a déjà du mal à se remettre des chocs récents. Ces tarifs douaniers provoqueraient un effondrement des exportations vers les États-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas, pays tournés vers le commerce, étant susceptibles d'être particulièrement touchés. Cette politique entraînerait également une divergence significative entre la politique monétaire de la Fed et de la BCE, ce qui pèserait sur l'euro. Dans un scénario où l'UE négocierait une exemption européenne, la zone euro subirait toujours un coup initial à la croissance, mais pourrait finalement bénéficier du détournement des échanges commerciaux américains des pays touchés par les tarifs douaniers. » (source [ABN AMRO](#) / 29 août).

Et dans un autre sondage, 52% des Américains pensent que Donald Trump gèrerait mieux l'économie que Kamala Harris ! (NPR/Marist poll - Sept 3-5, 2024).

De Trump à Musk

La démission de Thierry Breton le 16 septembre de son poste de Commissaire a mis en évidence une autre forme de risque. En effet, Elon Musk, mégalomane inquiétant et super puissant, devenu fervent supporter de Trump et appelé à de hautes fonctions dans sa future administration, s'est réjoui de cette démission. Logique pour qui le business appelé X se fait sur la base d'une soi-disant "liberté d'expression" et qui n'a pas supporté l'apparition d'une régulation européenne contre la haine en ligne et la désinformation.

De plus, dans le [28mn d'ARTE du 20 septembre](#), Jean Quatremer suggère que Musk a vraisemblablement « fait pression sur la Commission pour se débarrasser de Thierry Breton », afin de se libérer l'accès au futur marché de constellation satellitaire européenne, que le Commissaire français lui bloquait. Jean Quatremer qualifie son départ comme « un signal assez catastrophique ».

Michel LEFRANCOIS



L'Europe près de chez vous

Quinzaine des conversations européennes de la Loire
du 7 au 19 octobre 2024

A l'occasion des Erasmus Days et de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale, La Maison de l'Europe Cœur de Loire et ses partenaires organisent 2 semaines de rendez-vous pour favoriser dialogues et échanges entre acteurs territoriaux :

-Jeunes-étudiants-mobilités, 11 octobre - 20h, échanges autour du film allemand « La Belle Affaire », cinéma le Colisée à St Galmier et **16 octobre à partir de 18h**, Quizz interculturel, Bar des 6 nations, pl J.Jaurès à St-Etienne.

-Associations de jumelages et coopérations locales, 12 octobre : rencontre à Montrond-les-Bains des acteurs de jumelage du Département autour de leurs engagements et problématiques de développement.

-Élus et Collectivités locales, 17 octobre : dialogue proposé à Feurs, sur le thème « Outils collaboratifs, fonds européens et développement local durable » en partenariat avec la Fédération Française des Maisons de l'Europe et avec la participation de la Communauté de communes

Forez Est.

-Habitants-citoyens, 19 octobre, 9h30-12h à la Maison de l'Europe à Veauche : ateliers, témoignages et réflexions sur la citoyenneté, la démocratie et les mobilités avec un Brunch européen clôturant les échanges.



Le 18 octobre, La Maison de l'Europe Cœur de Loire participera au **Congrès des Maires de la Loire**.

Une exposition présentant les interventions de la **Caisse des Dépôts** en lien avec l'Union européenne, et l'exposition « L'Europe au cœur des territoires », réalisée par La **Maison de l'Europe en Auvergne** seront présentées dans différents points du département.

Infos et contacts :

maison europe.coeurdeloire@gmail.com



Le saviez-vous ?

A partir du 2 avril 2025, pour voyager au Royaume Uni, les Européens devront obligatoirement disposer d'une **ETA (Autorisation de voyage électronique)**. L'ETA coûtera 10£ (env 12€), sera valable deux ans, pour plusieurs voyages et des séjours d'une durée maximale de six mois, et nécessitera un passeport valide.

Il est aussi prévu courant 2025 (date exacte non connue) qu'une **ETIAS (système européen)** soit demandée pour entrer dans la plupart des pays européens à tout visiteur hors UE originaire de l'un des 60 pays exemptés de l'obligation de visa. L'ETIAS sera une autorisation de voyage délivrée électroniquement pour le tourisme ou les affaires, valable 3 ans pour des séjours jusqu'à 90 jours, et coûtera 7€.

Idée lecture :



L'Europe et ses défis. L'émergence d'une puissance continentale. Patrice Obert et Gérard Vernier. Ed. L'Harmattan, 2024.

A propos des auteurs :

Patrice Obert, après des études de droit, l'ENA et Sciences Po, a exercé diverses responsabilités comme haut fonctionnaire.

C'est aussi un homme politique, « un citoyen engagé » comme il se définit lui-même, et un écrivain. Auteur de nouvelles et d'essais sur l'Europe, il rencontre Gérard Vernier au sein de *« Sauvons l'Europe ».

Il a été candidat aux élections européennes de 2014 sur une liste citoyenne.
Gérard Vernier, après une formation universitaire, enseignant, fort de quarante ans de travail à la Commission européenne dont il en maîtrise les rouages, publie régulièrement sur le site de « Sauvons l'Europe ». Il s'attache principalement à l'actualité européenne.

Les auteurs tentent de raconter en une centaine de pages, l'histoire de l'Europe et les principaux défis auxquels l'UE est actuellement confrontée, alors que son modèle de civilisation est remis en question.

Ouvrage pédagogique, « Pour que chacun ait les cartes en

main avant d'aller voter » (titre de l'introduction), il rappelle successivement la pertinence géographique, le socle des valeurs fondatrices, le rôle de la spiritualité et de la diversité des religions, la spécificité de la « mobilité »- à travers les échanges, la culture, les voyages...-, et finalement la place de l'Européen dans la construction de l'UE. Il y est également question des défis actuels, depuis 1945, et surtout depuis le COVID, la guerre en Ukraine, la question des migrations, de la défense, des défis environnementaux, du numérique... Bien entendu les auteurs abordent les perspectives d'élargissement, de la place à venir de l'Europe dans le monde, jusqu'à l'idée d'une « nouvelle puissance continentale assumée, régénérée », conclusion positive.

*« Sauvons l'Europe » est une association créée en 2005, à la suite des résultats, en France, du référendum sur le projet de construction européenne. Pro-européenne, elle se donne pour objectif d'apporter de l'information et des clés de compréhension de l'actualité européenne. Son nouveau président, Arthur Colin, préface cet ouvrage.

Colette MODION



EuropaLoire



Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949.

Transpartisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste.

Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter : loire@mouvement-europeen.eu

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

**Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié, Pierre Mandon,
Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.**

Pour adhérer au Mouvement Européen, ou faire un don : <https://mouvement-europeen.eu/>



**Mouvement
Européen
Loire**